

Vernouillet, le 23 septembre 2022

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Direction des Services Techniques Municipaux
DS/BV/JC/2022/(180)288

Réf. : 2022-Arrêté-180-288-DA-SARL LEFEVRE-Rue du Duc De Guise.docx

**POSE D'UN ECHAFAUDAGE POUR
REFECTION TOITURE
RUE DU DUC DE GUISE**

Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,
Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,
Considérant la réalisation de travaux de réfection d'une toiture avec la pose d'un échafaudage, rue du Duc De Guise, par SARL LEFEVRE - 6bis, rue de la Pyramide - 28500 LOUVILLERS EN DROUAIS, et ses prestataires ou sous-traitants,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera **perturbée du lundi 03 octobre 2022 au lundi 24 octobre 2022** de 8h00 à 18h00 pour les travaux sus indiqués, réalisés avec une largeur de circulation maintenue à 3ml et un alternat manuel.

► 4 RUE DU DUC DE GUISE

Article 2 : L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours, des véhicules de collecte des déchets ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu.

Article 3 : Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule en infraction au présent arrêté, fera l'objet d'une verbalisation. Une mise en fourrière pourra faire l'objet d'une prescription de mise en fourrière par l'autorité habilitée.

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins du demandeur.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de SARL LEFEVRE, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire

Damien STEPHO

Adressez toute correspondance à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE : Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre

BP 20113 — 28509 Vernouillet Cedex

Tél.: 02 37 62 85 00 — Télécopie : 02 37 62 83 30 — Site web : www.vernouillet28.fr